

E. Ou installer les batteries pour respecter les normes Consuel ?

Cas des batteries lithium (Pylontech, UZENERGY, etc...)

Extraits du chapitre 14.6.2.1 du guide XP 712-3



Dans tous les cas, les batteries doivent être placées **hors des pièces principales, de la cuisine, des pièces d'eaux, des greniers et des couloirs de circulation,**

Normes pour l'emplacement des batteries lithium-ion

Quel est mon cas de figure ?

• Je dispose d'un local technique fermé dédié à l'installation de mon système solaire hybride (SUNCONNECT)

NON

OUI

Capacité installée < ou = à 15 kWh nominale

Capacité installée > à 15 kWh nominale

Capacité installée > 15 kWh

Installation à minima dans une enveloppe (coffret ou armoire).

Volume fermé respectant la réglementation incendie (porte coupe feu + moyen d'extinction + DAAF)

Volume fermé respectant la réglementation incendie (porte coupe feu + moyen d'extinction + DAAF)

La mise en œuvre des batteries doit répondre à la norme XP C-15-712-3. Plusieurs cas de figure existent en fonction de la **capacité de stockage (inférieure ou supérieure à 15kWh).**

Exemple :

< 15 kWh, lithium, installation dans une « enveloppe »

Prescriptions générales

Les batteries doivent être protégées contre les influences externes (température, humidité, feu, eau, choc, vibrations, source de chaleur extérieures, rayonnement solaire).

Un moyen d'extinction doit être prévu ainsi qu'un DAAF (détecteur de fumées).

Le sol doit être conçu pour supporter le poids de la batterie. (béton par exemple). L'accès est réservé aux personnes averties ou qualifiées.

Prescriptions spécifiques :

Les batteries sont installées dans une « enveloppe » (armoire, coffret), qui respecte les caractéristiques suivantes :

- Matériaux incombustibles (acier, aluminium)
- Robuste
- Ne peut s'ouvrir qu'à l'aide d'une clef
- Être située à moins d'1m de toute source de chaleur, combustible (gaz, fioul bois).
- Ne pas être à risque d'incendie (BE2)
- Si extérieur, à l'abri de la pluie et du rayonnement solaire direct.

